

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune d'Esternay**  
**SEANCE DU 03 NOVEMBRE 2015**

*Date de la convocation : 26 octobre 2015*

*Date d'affichage : 4 novembre 2015*

L'an deux mille quinze, le trois novembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Patrice VALENTIN, maire.

**Présents** : Jean-Luc BATONNET, Alexandra BEDEL, Claude BELIN, Daniel BISI, Frédérique BORDES, Colette DAUTRY, Jammes DOYEN, Nathalie FOUQUET, Marie-France GEERAERTS, Valérie MELO, Nicolas PERDREAU, Sandrine ROUSSEAU, Alain ROYER, Patricia ROYER, Denis TRIQUENOT, Patrice VALENTIN, Dominique VANDIER

**Absents excusés** : Maud MASCIO, François PARIS

**Secrétaire** : Madame Nathalie FOUQUET

**2015\_09\_01 - Conseil municipal : procès-verbal de la séance du 1er septembre 2015 - approbation**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention
17	17	17	0	0

Sur le rapport de M. le Maire

ADOpte le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 1<sup>er</sup> septembre 2015

**2015\_09\_02 - Conseil municipal : procès-verbal de la séance du 1er septembre 2015 21 h 30 - approbation**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention
17	17	17	0	0

Sur le rapport de M. le Maire

ADOpte le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 1<sup>er</sup> septembre 2015, tenue à 21 h 30.

**2015\_09\_03 - Conseil municipal : procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 septembre 2015 - approbation**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention
17	17	17	0	0

Sur le rapport de M. le Maire

ADOpte le procès-verbal de la séance extraordinaire de conseil municipal du 25 septembre 2015,

**2015\_09\_04 - Décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales - compte rendu**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
17	17	17	0	0

M. le Maire communique les décisions municipales prises en application de la délibération n° 2014\_3\_3 du 28/03/2014 (délégations consenties par le conseil municipal au maire)

**PREND ACTE** de 11 décisions prises par le Maire en application de la délibération sus énoncée

**2015\_09\_05 - Commission extra-municipale "environnement - cadre de vie" : nomination des membres extérieurs au conseil municipal**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
17	17	17	0	0

Sur le rapport de M. le Maire

Suite à sa délibération du 1er septembre 2015 créant une commission extra-municipale »environnement – cadre de vie » et nommant les membres du conseil municipal,

**NOMME** les membres extérieurs au conseil municipal appelés à siéger au sein de cette commission extra-municipale

**PRECISE** qu'éventuellement d'autres personnes pourront être associées aux réunions lorsque les sujets abordés les concerneront individuellement ou qu'elles seront désireuses de participer à la réflexion et à l'élaboration de projets.

M. le Maire demande à l'adjoint responsable de cette commission de réunir ses membres d'ici la fin de l'année.

**2015\_09\_06 - Commission extra-municipale "Patrimoine" : nomination des membres extérieurs au conseil municipal**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
17	17	17	0	0

Sur le rapport de M. le Maire

Suite à sa délibération du 1er septembre 2015 créant une commission extra-municipale » »PATRIMOINE » et nommant les membres du conseil municipal,

**NOMME** les membres extérieurs au conseil municipal appelés à siéger au sein de cette commission extra-municipale

**PRECISE** qu'éventuellement d'autres personnes pourront être associées aux réunions lorsque les sujets abordés les concerneront individuellement ou qu'elles seront désireuses de participer à la réflexion et à l'élaboration de projets.

M. le Maire demande à l'adjoint responsable de cette commission de réunir ses membres d'ici la fin de l'année.

**2015\_09\_07 - Elaboration de l'agenda d'accessibilité programmée : validation du projet**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
17	17	17	0	0

Sur le rapport de M. le Maire

L' Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) qui engage la commune pour la réalisation d'un programme de mise en conformité pour l'accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) et les Installations Ouvertes au Public  
Commune d'Esternay SEANCE DU 03 NOVEMBRE 2015 Page 2/7

(IOP), qui n'ont pas pu être rendus conformes avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015 a été établi et doit être soumis à l'approbation du Préfet du Département de la Marne.

**APPROUVE** le projet d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) tel qu'il vient d'être exposé qui prévoit une répartition des travaux sur une période de cinq années.

<b>2015_09_10 - Festival des Petits Monstres 2ème édition : programmation et budget prévisionnel</b>				
Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention
17	17	17	0	0

Sur le rapport de M. le Maire et de Mme Sandrine ROUSSEAU,

Créé à Esternay en 2015, le festival des Petits Montres, entièrement gratuit et ouvert à tous a rencontré un franc succès grâce à l'investissement important et conséquent de la Commune, de la Société Civile, du Comité des Fêtes d'Esternay et l'importante participation des enfants. Cette manifestation populaire et festive qui contribue largement au rayonnement et à l'attractivité de la commune est appelée à se développer pour son édition 2016.

**APPROUVE** La programmation et le budget prévisionnel pour l'organisation du festival des Petits Monstres qui se déroulera en 2016 et prend l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires à cette manifestation au budget de cet exercice.

<b>2015_09_11 - Mise en œuvre de l'entretien professionnel</b>				
Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention
17	17	17	0	0

Sur le rapport de M. le Maire

**DECIDE** De fixer, dans le cadre de la mise en place, à titre pérenne de l'entretien professionnel, les critères d'appréciation de la valeur professionnelle approuvés lors de la réunion du 22 mai 2015 du Comité Technique placé auprès du Centre Départemental de Gestion de la Marne. D'appliquer ce système d'évaluation de la valeur professionnelle également à l'ensemble des agents non titulaires de la collectivité.

<b>2015_09_12 - Projet d'effacement du réseau électrique rue de l'Aube établi et financé par le SIEM - engagement de la Commune à solutionner les problèmes liés au réseau d'éclairage public</b>				
Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention
17	17	17	0	0

Sur le rapport de M. le Maire,

Prend connaissance du projet d'effacement du réseau électrique dans la Rue de l'Aube établi et financé par le SIEM. En parallèle, la commune doit s'engager à solutionner les problèmes liés au réseau d'éclairage public, tant dans son rétablissement que dans la pose et les raccordements de nouveaux matériels d'éclairage.

**APPROUVE** la réalisation de ce projet sous la maîtrise d'ouvrage du SIEM

**S'ENGAGE** à solutionner les problèmes liés au réseau d'éclairage public

<b>2015_09_13 - Finances communales budget principal : décision modificative budgétaire</b>				
Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention
17	17	17	0	0

Sur le rapport de M. le Maire

**AUTORISE** le Maire à opérer sur le budget principal de l'exercice 2015, aux modifications budgétaires présentées par redéploiement issus d'autres dépenses non engagées.

<b>2015_09_14 - Exposition bibliothèque municipale : remboursement de frais</b>				
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
17	17	17	0	0

Sur le rapport de M. le Maire

**AUTORISE** le Maire à rembourser à un membre bénévole de la bibliothèque municipale les dépenses engagés par ce dernier pour le compte de la commune dans le cadre de l'atelier intitulé « Correspondances pour Rock.

<b>2015_09_15 - Renouvellement du bureau de l'Association Foncière : désignation de membres</b>				
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
17	17	17	0	0

Sur le rapport de M. le Maire

Le Maire fait part aux conseillers de la nécessité de procéder au renouvellement du bureau de l'Association Foncière. Il rappelle à ce titre que cette instance est constituée par des membres nommés pour six ans par le Préfet parmi les propriétaires de fonds inclus dans le périmètre de remembrement (exploitants ou non) figurant sur 2 listes dont l'une est présentée par la Chambre d'Agriculture l'autre par le Conseil Municipal.

**PROCEDE** à la désignation de 6 membres appelés à siéger au sein du bureau de l'Association Foncière.

<b>2015_09_16 - Aménagement et équipement de locaux à destination de cabinets médicaux et paramédicaux</b>				
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
17	17	17	0	0

Sur le rapport de M. le Maire

Esternay commune centre et pôle de service doit conserver et développer les réponses aux besoins de sa population et en particulier autour de la santé. Suite à la sollicitation de professionnels de la santé installés ou envisageant de s'installer à Esternay il convient de répondre à leur demande et d'engager l'étude nécessaire à la réalisation d'un projet tendant à créer un nouvel espace facilitant les pratiques médicales (médecine libérale, soins dentaires, consultations externes diverses ...) ainsi que les problématiques multiples de l'accessibilité. M. le Maire propose de mener une étude portant sur la démolition des garages annexes à l'immeuble 2 place des Droits de l'Homme afin de construire en continuité des Espaces Médicaux I et II un équipement à destination des professionnels du domaine bucco dentaire.

Il s'agit dans un premier temps de définir l'étendue du besoin à satisfaire et les caractéristiques essentielles de ce programme avec estimation prévisionnelle des constructions et aménagements.

**AUTORISE** le Maire à poursuivre l'étude de ce dossier et à lancer une consultation des maîtres d'œuvre pour la réalisation de ces travaux.

**DECIDE** d'ouvrir un programme au titre de cette opération sur le budget de l'exercice 2015 objet De la décision modificative budgétaire votée.

<b>2015_09_17 - Attribution d'une subvention communale</b>				
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
17	17	17	0	0

Sur le rapport de M. le Maire

Entendue la proposition complémentaire établie pour l'attribution d'une subvention à l'Association Le Soleil d'Automne – Club du 3<sup>ème</sup> Age » sur le budget primitif 2015,

ACCEPTÉ la proposition présentée et charge M. le Maire de procéder au versement du montant alloué.

<b>2015_09_18 - Mutualisation des services entre Communes et Communauté de communes</b>				
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
17	17	17	0	0

Sur le rapport de M. le Maire

Dans un contexte de recherche d'économies, la mutualisation est un ensemble d'outils juridiques qui permettent aux collectivités de partager des moyens et d'assurer une bonne organisation des services : transfert de compétences, mise à disposition de personnel, mise à disposition de services, création de services communs, partage de biens, groupement de commandes, prestations de services. La réforme territoriale a notamment introduit l'obligation pour les Etablissements publics de coopération intercommunale, de rédiger un rapport relatif aux mutualisations entre les services de l'EPCI et les services des communes membres. Un travail de concertation a été conduit, au moyen de la participation du comité de pilotage composé d'élus et de techniciens. Ce travail collectif a permis la rédaction d'un schéma soumis à l'avis de l'assemblée conformément à la loi.

REND un avis favorable sur le projet de rapport et de schéma de mutualisation tel que présenté. Précision faite qu'il est à intégrer les perspectives issues du projet de SDCI et le travail transversal que devront réaliser les communautés de communes avant le regroupement du 01/01/2017. Dans ce sens, toute application antérieure à cette même date devra être précédée d'une étude d'impact.

<b>2015_09_19 - Réforme des collectivités territoriales : avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale du département de la Marne</b>				
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
17	17	17	0	0

Sur le rapport de M. le Maire

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) prévoit une nouvelle orientation de la rationalisation de la carte intercommunale avec, notamment, un accroissement de la taille minimale des EPCI à fiscalité propre de 5 000 à 15 000 habitants et une réduction du nombre des structures syndicales.

La Loi NOTRe prévoit que, dans chaque département, un schéma départemental de coopération intercommunal soit arrêté avant le 31 mars 2016.

Un projet de schéma est élaboré par le représentant de l'Etat dans le département et présenté à la commission départementale de la coopération intercommunale.

Ce projet est ensuite adressé pour avis aux conseils municipaux des communes et aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes concernés par les propositions de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale. Ils se prononcent dans un délai de deux mois à compter de la notification. A défaut de délibération dans ce délai, celle-ci est réputée favorable.

Le projet de schéma, ainsi que les avis des conseils municipaux et des organes délibérants, sont ensuite transmis pour avis à la CDCI qui, à compter de cette transmission dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer. La CDCI dispose d'un pouvoir d'amender le projet de schéma, à la majorité des deux tiers de ses membres.

Le projet de schéma départemental de coopération intercommunale a été présenté à la Commission départementale de la coopération intercommunale de la Marne le 12 octobre 2015.

Conformément à la procédure prévue par la loi précitée, M. le Maire communique à l'assemblée le projet de schéma départemental de coopération intercommunale du Département de la Marne reçu de M. le Préfet de la région Champagne-Ardenne le 15 octobre 2015.

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté par Monsieur le Préfet, Considérant que le projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté par Monsieur le Préfet propose une fusion des Communautés de Communes des trois EPCI suivants :

- La Communauté de communes des Coteaux Sézannais
- La Communauté de communes des Portes de Champagne
- La Communauté de communes de la Brie Champenoise,

ce nouvel EPCI formera un ensemble de 61 communes et de 22 445 habitants, avec une commune ville-centre, polarisante et structurante, Sézanne. Les autres bourgs-centres de cette future intercommunalité (Montmirail et Esternay) présentent une inter-action marquée avec le reste du territoire.

Considérant que le schéma propose, d'autre part, de fusionner les deux EPCI suivants : la Communauté de communes du Sud Marnais et la Communauté de communes du Pays d'Anglure, ce nouvel EPCI formera un ensemble de 34 communes et de 13 142 habitants ; ces 2 communautés de communes sont membres du même Pays de Brie et Champagne qui sera transformé en PETR pour traiter les dossiers communs (SCOT, urbanisme, leader, conventions ...).

Considérant que dans sa proposition, Monsieur le Préfet a précisé que la création d'une communauté de communes de Brie et Champagne demeure l'objectif. Elle apparaît comme le meilleur outil juridique pour poursuivre les projets des élus et permettra la constitution d'une entité à même de renforcer ce territoire et d'améliorer la solidarité entre les communes membres,

**EMET UN AVIS FAVORABLE** au projet de schéma départemental de coopération intercommunale du Département de la Marne comme proposé par Monsieur le Préfet.

**DIT** que la Commune reste ouverte à toute commune ou intercommunalité qui ferait le choix de la rejoindre et ce, dans le maintien de la cohérence du territoire.

**CHARGE** M. le Maire de transmettre cette délibération à la Préfecture de la Marne et à Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Portes de Champagne.

<b>2015_09_20 - RN4 aménagement de sécurité-échangeur-CONTRAT DE PLAN ETAT REGION 2015-2020</b>				
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
17	17	17	0	0

Sur le rapport de M. le Maire

Par délibération du 6/02/2014 le conseil municipal avait sollicité la prise en compte par les services de l'Etat au titre du PER 2015-2020 des travaux d'aménagement des entrées d'Esternay ainsi que l'accès à la zone d'activités.

M. le Maire informe que le contrat de plan Etat-Région 2015-2020 prévoit, dans ses nouvelles opérations, une étude pour la réalisation d'aménagements de sécurité indispensables sur le réseau routier national existant, notamment sur le RN 4 au niveau d'Esternay.

**SOLLICITE** les services de l'Etat afin qu'une précision soit apportée sur la programmation de cette étude mais également sur la façon dont les services vont prendre en compte les besoins de la Commune en regard de ces aménagements de sécurité.

#### Affaires diverses

\_ Remerciements à l'Association La Starnacienne qui a pris la décision de participer financièrement aux travaux d'isolation acoustique de la salle de Musique.

\_ Palmarès 2015 des Villes et Villages Fleuris de Champagne-Ardenne : suite aux exigences du label, le Jury n'a pu que regretter que le niveau Trois Fleurs ne soit pas de nouveau atteint cette année. La commune ne peut donc être maintenue dans son classement mais elle conserve le label « Villes et Villages Fleuris – 2 Fleurs ». Le Jury Régional souhaite une rencontre pour apporter des conseils et aider la commune à retrouver au plus tôt le niveau Trois Fleurs.

La propreté et l'entretien de la ville doivent être poursuivis et améliorés. Nous le devons à nos habitants mais aussi pour la lisibilité d'Esternay.

\_ La Commune a pu bénéficier par l'intermédiaire de Groupama d'une opération de suivi de vitesse en agglomération via un cinémomètre enregistreur. Les résultats du test réalisé ont été présentés lors d'une réunion à laquelle ont notamment été invités les conseillers municipaux. Pour combattre cette insécurité routière et conformément à la décision du conseil municipal du 25 juin 2015 portant avis favorable à l'installation d'un radar pédagogique mobile, une demande de subvention a été déposée auprès du Conseil Départemental au titre du produit des amendes de police.

\_ Projet commun de Maison des Services au Public au sein du bureau de la poste d'Esternay : la mise en place sera effective d'ici fin 2015.

\_ Visite de Monsieur le Préfet le jeudi 29 octobre dernier accompagné des représentants de la DRAF, de la Chambre d'Agriculture et de professionnels du milieu agricole. Visite de l'entreprise CDPO, de la bergerie de Loïc DANRE et point d'étape sur la rénovation de la ligne SNCF Esternay-Sézanne-Oiry.

\_ Rappel sur l'organisation des élections des conseillers régionaux des 6 et 13 décembre 2015. Planning des permanences du bureau de vote.

\_ Expositions et animations à la Médiathèque : concert acoustique – le rock dans tous ses états. Manifestation gratuite organisée par la Bibliothèque départementale de prêt du 5 au 12 novembre 2015

\_ Mme Colette DAUTRY informe de la prochaine exposition qui se tiendra en décembre prochain à la bibliothèque.

\_ Le calendrier des fêtes 2016 a été établi le 8 octobre dernier.

\_ Collecte Nationale de la Banque alimentaire les 27 et 28 novembre 2015

\_ M. le Maire rappelle à M. Alain ROYER, responsable du service technique :

- qu'un suivi régulier (mensuel) du patrimoine bâti communal doit être effectué
- le panneau réglementant l'utilisation des jeux à l'Espace la Gare doit être remis en état sans délai
- qu'une réflexion doit être menée sur la mise en place d'un espace tri aux cimetières communaux
- que l'installation du panneau d'affichage extérieur sur le bâtiment la Gare (Starnacienne), acquis en début d'année, devient très urgente.

\_ Remarques sur la vitesse constatée rue Sully et rue Léon Bourgeois et le débat récurrent sur les ralentisseurs.

\_ Mme Patrice ROYER signale que le panneau du circuit des lavoirs implanté à La Robinette est cassé

\_ M. Nicolas PERDREAU :

- suggère qu'il soit installé un panneau d'affichage libre sur la commune (type panneau grillagé)
- demande une précision concernant l'attribution des Prix remis aux enfants entrant en 6<sup>ème</sup> lors du 14 juillet.
- Informe que l'amicale des sapeurs-pompiers ouvre leur Sainte-Barbe au public. Possibilité d'inscription jusque fin de semaine

\_ M. Dominique VANDIER informe du projet de décorations de Noël. Les dates d'illuminations sont établies

\_ Licence IV : formalités d'ouverture d'un débit de boissons à consommer sur place effectuées par le Comité des Fêtes.

\_ Information sur la Cérémonie du 11 novembre.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22:30 .

**Fait à ESTERNAY, les jours, mois et an susdits**

Le Maire



**Patrice VALENTIN**

Ce document a été signé électro  
sous sa forme originale le 04/11/20  
Référence : e065b8e1bd5007b215c718d9a4